

Mise en œuvre de la certification FSC® Forêt régionale de GALLUIS

Surface totale : 219.60 ha
(surface aménagement forestier)

-

Surface retenue pour la certification : 219.11 ha

Réseau de conservation	
Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	3.98 (1.8%)
Îlot de vieillissement	0
Milieus ouverts associés à la forêt (zones ouvertes ou milieux rocheux)	0.52
Zones Humides (Mares)	0.36
Zone tampon des zones humides	1.12
Habitats forestiers (Lande à callune, Betulaie à Sphaigne, etc)	20.98
Hors sylviculture	11.14
TOTAL	26,36 soit 12,03 % de la surface certifiée

Hautes Valeurs de Conservation	
Type de HVC	Surface (ha)
1 et 3	12.29
4	0
5	0
6	18.7

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. PERIMETRE	3
2. BILAN DES DIFFERENTES VALEURS PRESENTES SUR LA FORET : HVC POTENTIELLES	3
2.1. TYPE 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES	3
2.2. TYPE 4 : ZONES A ROLES DE PROTECTION (RISQUE D'INCENDIE, D'INONDATION ETC...)	7
2.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	7
2.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES	7
3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI	8
3.1. TYPES 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES (13.9 HA)	8
3.2. TYPE 4 : ZONES A ROLES DE PROTECTION (0 HA)	11
3.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (0 HA)	11
3.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES (18.7 HA)	11
3.5. SYNTHESE DES HVC :	12
4. RESEAU DE CONSERVATION, CLASSEMENT EN FORET SEMI-NATURELLE ET FORET CULTIVEE ET ARBRES VIVANTS-HABITATS	15
4.1. CLASSEMENT FORET SEMI-NATURELLE / FORET CULTIVEE	15
4.2. ARBRES MORTS ET VIVANTS-HABITATS	15
4.3. RESEAU DE CONSERVATION	15
4.1. ESPECES INVASIVES	16

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Galluis. Il se base sur la méthodologie définie par Île-de-France Nature pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par deux tableaux, pour le suivi des indicateurs forêts et pour le suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) retenus, et de plusieurs cartes en annexes.

1. Périmètre

Le périmètre défini par l'Agence pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Les comparaisons des cartes de l'aménagement et du plan simple de gestion montrent qu'une transformation a eu lieu sur la parcelle 9. La forêt de Galluis a été acquise par l'Agence en 1998. L'âge des peuplements a été estimé à plus de 40 ans sur cette parcelle. (voir aménagement) L'Agence n'était pas responsable de la transformation. De plus, la partie de la parcelle 9 classée en forêt cultivée fait aujourd'hui 4.6 ha, soit 2 %. L'indicateur 6.10.2 est donc vérifié.

La carte du périmètre FSC® est disponible en annexe.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées sont présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

L'enjeu écologique est jugé ordinaire sur 180 ha et reconnu sur 38 ha (document d'aménagement).

L'étude préalable à l'aménagement (étude Habitats/Faune Audicé Environnement de 2018) sur la forêt de Galluis a recensé plusieurs habitats remarquables d'intérêt communautaire et un certain nombre d'espèces à enjeux (flore spécifiquement, amphibiens pour le peu de connaissances disponibles. Peu ou pas de données sur d'autres taxons). Les valeurs environnementales présentées ci-après comme HVC potentielles se concentrent sur les espèces menacées au plus haut point ou sur des habitats remarquables.

L'ensemble de la forêt est classé « Espace Naturel Sensible ».

HVC systématiques

- **ZNIEFF n°110020055 - (MNHN) – MARE DE LA GRUE**

Habitats déterminants ZNIEFF : 0.38 ha – 44.9 : Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais / 31.2 : Lande sèche / 41.5 : Chênaies acidiphiles / 22.11 : Eaux oligotrophes pauvres en calcaires

Espèces déterminants ZNIEFF : Ptéridophytes 111815 *Osmunda regalis* L., 1753 *Osmonde royale*, Fougère fleurie Reproduction certaine ou probable Informateur : LEVÊQUE P. Faible 1994.

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

- **ZNIEFF n° 110020056 - (MNHN) – SOURCE DES CHAUMARETS**

Habitats déterminants ZNIEFF : 2.1 ha - 44.9 : Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

Espèces déterminants ZNIEFF :

- Carex laevigata, Laîche lisse Reproduction certaine ou probable (Informateur : LEVÊQUE P. Faible 1995 Ptéridophytes 86101)
- Blechnum spicant (L.) Roth, 1794 Reproduction certaine ou probable (Informateur : LEVÊQUE P. Faible 1995)

HVC additionnelles

La forêt de Galluis abrite de nombreux habitats patrimoniaux d'intérêt communautaire, voir prioritaires en Île-de-France. En termes de superficie, selon l'étude Habitat-Faune-Flore menée en 2018 par le bureau AUDICEE, les habitats patrimoniaux représentent 24 % de la zone d'étude, avec 4 % d'habitats à la fois d'intérêt communautaire et prioritaires en Ile-de-France, 13 % d'habitats d'intérêt communautaire non prioritaires en Ile-de-France, et 7 % d'habitats non communautaires mais prioritaires en Ile-de-France.

- **Sphagno palustris – Betuletum pubescentis (Bétulaie à Sphaigne)**

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (91D0* «Tourbières boisées »), prioritaire en Île-de-France (d'après Guilbon, 2012) et concerné par la SCAP (priorité 1)

Localisation : parcelles 7, 9

Type de milieu : Sous-bois forestier humide, forêt marécageuse, organisée en taillis clair, dominée par le Bouleau

Etat de conservation : bon pour l'ensemble des entités (bonne typicité, bonne structure), mais de faibles superficies

- **Vaccinio myrtilli – Quercetum petraeae (Chênaie à Myrtille)**

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (9120 « Hêtraies atlantiques, acidophiles, à sous-bois à l'Ilex et parfois Taxus»), pour partie prioritaire en Île-de-France (d'après Guilbon, 2012) et concerné par la SCAP (priorité 3), déterminant de ZNIEFF BUTTES DE L'ARTHIES pour les faciès à Myrtille

Localisation : parcelles 12, 13, 15

Type de milieu : Boisement de chêne

Etat de conservation : bonne typicité floristique.

- **Carici remotae – Fraxinus excelsioris (Aulnaie-Frenaie à Laiche espacée de petits ruisseaux)**

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (91E0* « Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* »), prioritaire en Île-de-France (d'après Guilbon, 2012) et concerné par la SCAP (priorité 2)

Localisation : parcelles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 15, 18

Type de milieu : Sous-bois sous forme linéaire en fond de vallon forestier, Aulnaie-frenaie riche en espèces hygrophiles, strate herbacée riche.

Etat de conservation : bon pour la plupart des entités (bonne typicité, bonne structure), mais certains secteurs présentent un cortège herbacé moins caractéristique, une structure moins optimale.

- **Riccetium fluitantis (Voile aquatique à Riccie flottante)**

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitat 92/43/CEE (3150 « lacs eutrophes naturels avec végétation de Magnopotamion et de l'Hydrocharition »), prioritaire en IDF et concerné par la SCAP (priorité 1).

Localisation : 8 – mare de la Grue (ZNIEFF)

Type de milieu : Végétation flottante

Etat de conservation : bon

- **Lande à Callune commune et bruyère cendrée**

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitat 92/43/CEE (4030 « landes sèches européennes »), déterminante de ZNIEFF et concerné par la SCAP (priorité 1). Pour partie prioritaire en IDF.

Localisation : parcelle 14

Type de milieu : Lande dominée par Erica cinerea et Calluna vulgaris, ponctuée de graminées et genêts.

Etat de conservation : Mauvais, diversité floristique faible, envahissement par la Fougère-aigle

- **Endymio non-scriptae – Carpinetum betuli (Chênaie-Fresnaie à Jacinthe des bois)**

Habitat prioritaire en Île-de-France (d'après Guilbon, 2012) et concerné par la SCAP (priorité 3)

Localisation : parcelles 2, 4

Type de milieu : Boisement dominé par le Chêne pédonculé et le Frêne.

Etat de conservation : moyen

- **Fraxino excelsioris – Quercion roboris (Chênaie-Frênaie Fraiche)**

Habitat prioritaire en Île-de-France (d'après Guilbon, 2012) et concerné par la SCAP (priorité 3)

Localisation : parcelles 1, 3

Type de milieu : Boisement dominé par le Chêne pédonculé et le Frêne. Strate herbacée diversifiée, dominée par la Jacinthe des bois au printemps.

Etat de conservation : bonne typicité.

- **Aegopodion podagrariae (Ourlet herbacé)**

Non prioritaire IDF

Localisation : 18 et 17

Type de milieu : Ourlet herbacé

Etat de conservation : bon, peu d'intérêt patrimonial mais participant à constituer une mosaïque d'habitats sur la forêt de Galluis

- **Rumici obtusifolii – Arrhenatherenion elatioris (Prairie de fauche)**

Non prioritaire IDF

Localisation : 17

Type de milieu : prairie herbacée

Etat de conservation : bon, peu d'intérêt patrimonial mais participant à constituer une mosaïque d'habitats sur la forêt de Galluis. Attention à la présence de Solidage.

Flore :

271 espèces végétales ont été inventoriées sur l'ensemble du massif forestier. Parmi les espèces recensées, 25 présentent un statut de rareté notable en Île de France :

- 12 espèces « assez rares »
- 6 espèces « rares »
- 7 espèces « très rares »

De plus, 8 espèces présentent un statut de conservation en île-de-France qui incite à leur protection sur la forêt de Galluis :

- 3 sont « quasi-menacées »
- 4 sont « vulnérables »
- 1 est « en danger »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Cot. UICN IDF	Habitat élémentaire
Blechnum en Epi	<i>Blechnum spicant</i>	NT	forêts mésophiles
Epilobe à fleurs roses	<i>Epilobium roseum</i>	NT	pelouses xérophiles
Myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>	NT	forêts acidiphiles
Laîche étoilée	<i>Carex echinata</i>	VU	Bétulaie à sphaignes, sols tourbeux
Lysimaque des bois	<i>Lysimachia nemorum</i>	VU	Lisière, bords de chemins, Aulnaie-frênaie
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	VU	Aulnaie-Frênaie, boisement clair
Osmonde royale	<i>Osmonda regalis</i>	VU	Boisements hygrophiles
Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	EN	Pelouses, prairies, lisières

EN=En danger

CR= en danger critique d'extinction

VU=Vulnérable

NT=quasi menacée

LC=préoccupation mineure

DD=manque de données pour définir un statut.

Faune :

Avifaune :

Il n'y a pas de données concernant l'avifaune en forêt de Galluis.

Amphibiens

De par son caractère humide et la présence de nombreuses mares, fossés, sources et ornières, la forêt de Galluis offre de grandes potentialités en termes d'habitats pour les amphibiens. Les études menées par OGE en 2015 indiquaient les espèces suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	LC
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	NT en Île-de-France
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp</i>	NT national
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	NT en Île-de-France
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC national

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés et zones humides voire aux ornières. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau,

soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif dû à l'accumulation de matière organique dans l'eau. Dans le cas de la Salamandre tachetée, l'altération des ornières (par de gros engins d'exploitation, 4x4) pourrait être une menace à sa reproduction.

Aucune de ces espèces ne sont en statut de conservation vulnérable (VU) ou supérieur.

2.2. Type 4 : zones à rôles de protection (risque d'incendie, d'inondation etc...)

La forêt régionale de Galluis ne joue pas de rôle de protection contre les risques naturels.

2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

La forêt régionale de Galluis ne joue pas de rôle de protection de la ressource en eau.

2.4. Type 6 : Valeurs culturelles

HVC systématique

La forêt régionale de Galluis n'est pas concernée par un statut de protection périurbaine.

HVC additionnelle

- Monument inscrit : Portail de l'ancien presbytère
Île-de-France Nature a pour mission de préserver les espaces dont elle a la gestion, le risque de dégradation du paysage est donc extrêmement faible. Le document d'aménagement de la forêt a reçu la validation de l'ABF. L'ensemble de la forêt sera géré en irrégulier, la continuité du couvert forestier est donc assurée. Les prescriptions du document d'aménagement, le planning d'état d'assiette ainsi que les volumes exploités respecteront les exigences de protection dans ce périmètre.
- Fontaine Sainte-Claire
Parcelle 5
A l'entrée de la forêt se situe une fontaine maçonnée qui présente un intérêt historique. En contrebas de cette fontaine, une mare recueille les écoulements. Les alentours de la fontaine et de la mare seront préservés lors de l'exploitation des parcelles voisines.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien sont définies ainsi que la manière de suivre leur évolution.

Les valeurs retenues l'ont été à l'appréciation d'Île-de-France Nature.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (38 ha)

Les éléments retenus comme HVC types 1-3 sont les habitats d'intérêt communautaire prioritaire ; les habitats prioritaires en Île-de-France ne sont pas retenus comme HVC mais feront l'objet d'une attention particulière lors des exploitations.

- **GALL_HVC 1.3-01 ZNIEFF n°110020055 - (MNHN) – MARE DE LA GRUE 0.38 ha**
Localisation : parcelles 9
Type de milieu : zone humide
Flore : *Osmonda regalis*, Voile de Riccie flottante (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire)
Mesure de gestion : pas d'exploitation mécanisée à proximité de la mare, abattage manuel si besoin de mettre en lumière certains secteurs.
Mesure de suivi : Contrôle lors des passages en coupe + suivi des populations d'amphibiens (protocole POP amphibiens) pour s'assurer de la bonne fonctionnalité de l'écosystème.
Note : Le voile de Riccie flottante n'est pas retenu comme HVC dans la mesure où le suivi de la bonne fonctionnalité de l'HVC MARE DE LA GRUE participera à sa conservation.
- **GALL_HVC 1.3-02 ZNIEFF n° 110020056 - (MNHN) – SOURCE DES CHAUMARETS 2.1 ha**
Localisation : parcelles 6
Type de milieu : zone humide
Flore : *Carex laevigata*, *Blechnum spicant*
Mesure de gestion : pas d'exploitation mécanisée dans la zone, matérialisation d'une zone de retrait de coupe, abattage manuel si besoin de mettre en lumière certains secteurs.
Mesure de suivi : désignation d'un périmètre de protection et contrôle de ce périmètre lors des passages en coupe ou de travaux à proximité.

Habitats :

- **GALL_HVC 1.3-03 *Sphagno palustris* – *Betuletum pubescentis* (Bétulaie à Sphaigne) 3.15 ha**

Localisation : parcelles 7, 9

Type de milieu : zones humides

Flore : *Osmonda regalis* en parcelles 7 et 9

Mesure de gestion : pas d'exploitation mécanisée, abattage manuel en cas de besoin dans le boisement.

Mesure de suivi : Contrôle lors des passages en coupe pour s'assurer du respect des consignes et de la mise en défend du secteur

- **GALL_HVC 1.3-04 Vaccinio myrtilli – Quercetum petraeae** 2.8 ha

Localisation : parcelles 12, 13 et 15

Type de milieu : Chênaie à Myrtille

Mesure de gestion : pas d'exploitation mécanisée, abattage manuel en cas de besoin dans le boisement.

Mesure de suivi : Désignation d'un périmètre de protection, contrôle des limites lors des coupes à proximité.

- **GALL_HVC 1.3-05 Carici remotae – Fraxinus excelsioris (Aulnaie-Frenaie à Laiche espacée de petits ruisseaux)** 5,4 ha

Localisation : parcelles 2, 4, 5, 6, 7, 9, 15

Type de milieu : Sous-bois sous forme linéaire en fond de vallon forestier, Aulnaie-frenaie riche en espèces hygrophiles, strate herbacée riche.

Flore : Ophioglossum vulgatum

Lysimachia nemorum

Mesure de gestion : cloisonnements d'exploitation pour limiter la circulation des engins en parcelle ; désignation d'un périmètre de protection autour des espèces les plus sensibles.

Mesure de suivi : Contrôle lors des passages en coupe pour s'assurer du respect de circulation dans les cloisonnements et de la mise en défend des périmètres sensibles.

- **GALL_HVC 1.3-06 Lande à callune commune et Bruyère cendrée** 0.12 ha

Localisation : parcelle 14

Type de milieu : Sous-bois sous forme linéaire en fond de vallon forestier, Aulnaie-frenaie riche en espèces hygrophiles, strate herbacée riche.

Mesure de gestion : restauration de l'habitat, lutter contre la fermeture du milieu par des opérations de batonnage de la fougère, arrachage des ligneux, broyage

Mesure de suivi : contrôle après passage en coupe des parcelles voisines, cartographie du secteur tous les 10 ans

Flore : suivi – cartographie systématique

Les HVC suivantes concernent des espèces floristiques avec un enjeu de protection fort (Vulnérables ou En Danger). La présence des espèces est avérée et leur pointage cartographique a été effectué lors de l'inventaire Audicée.

- **GALL_HVC1.3_07 Carex echinata**

Parcelle : Au sein de la Betulaie à Sphaignes

Gestion : Les stations seront protégées par la mise en défend de la Betulaie lors des exploitations forestières alentour.

Suivi : cartographie des secteurs (tâches) tous les 5 ans.

- **GALL.HVC 1-3_08 Osmonda regalis**

Parcelle : Au sein de la Betulaie à Sphaignes + mare de la grüe + parcelle 9

Gestion : Les pieds seront protégés par la mise en défend lors des exploitations forestières alentour.

Suivi : cartographie des pieds tous les 5 ans qui permettra de s'assurer du maintien de la ou les stations.

- **GALL_HVC1-3_09 Orchis de Fuchs**

Stations en bordure de chemins

Gestion : attention annuelle car les espèces se trouvent en bord de chemin et sont menacées par l'entretien / public => fauche tardive

Suivi : cartographie des pieds tous les 5 ans

- **GALLHVC1-3_10 Lysimachia nemorum**

Parcelle : au sein de l'Aulnaie frênaie ou en bord de chemins.

Gestion : Les stations seront protégées par la mise en défend des secteurs identifiés lors des exploitations forestières alentour.

Suivi : cartographie des stations tous les 5 ans afin de s'assurer de leur maintien.

- **GALL_HVC1-3_11 Ophioglossum vulgatum**

Parcelle : 4

Gestion : La station sera protégée par la mise en défend des secteurs identifiés lors des exploitations forestières alentour.

Suivi : cartographie des pieds (environ 30 pieds relevés lors de l'étude Audicée) tous les 5 ans afin de s'assurer de leur maintien.

Faune :

Avifaune :

Comme vu précédemment, peu de données connues permettent d'étoffer les actions liées à l'avifaune. L'avifaune ne pourra donc être considérée comme une HVC. De manière générale, les mesures pour favoriser l'avifaune seront :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres « habitat ».
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants « habitat » doivent être maintenus ainsi que les milieux.

Entomofaune :

De même que pour l'avifaune, l'entomofaune n'a pas fait l'objet d'études sur la forêt de Galluis. Cependant, des mesures diverses peuvent être entreprises pour maintenir des habitats favorables qui pourront faire l'objet d'études ultérieures :

- Maintien des bois morts au sol en sous-bois
- Maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres « habitat ».
- Maintien des milieux ouverts et gestion par fauche tardive
- Préservation des milieux aquatiques

Herpétofaune :

Les données relatives aux amphibiens sur la forêt de Galluis sont de 2015. Des mesures de suivi spécifiques seront menées sur la mare de la grüe (POP Amphibiens) pour conforter les données existantes. De manière générale, une attention particulière sera donnée lors des passages en coupe

pour préserver ce qui pourra être considéré comme zones humides (mares temporaires, ornières en bordure de parcelle).

3.2. Type 4 : zones à rôles de protection

Aucune HVC de type 4 n'a été retenue en forêt de Galluis

3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (0 ha)

- **Périmètre de protection de captage d'eau :**

Pas de périmètre de protection en forêt de Galluis.

3.4. Type 6 : valeurs culturelles (18.8 ha)

- **GALL_HVC6-01 Monument inscrit : Portail de l'ancien presbytère 18,1 ha**

Gestion : Respect du Plan d'Aménagement Forestier validé par l'ABF

Suivi : évaluation lors du renouvellement du Plan d'Aménagement

- **GALL_HVC6_02 Fontaine St Claire 0.7 ha**

Parcelle 5

Gestion : Pour assurer son maintien, une attention particulière sera apportée lors du passage en coupe de manière à ne pas l'endommager (distance de sécurité).

Suivi : Lors de chaque passage en coupe à proximité pour savoir si la structure est bien retrouvée dans le même état, et vérifier que la mesure de gestion a bien été effectuée.

3.5. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
GALL_HVC1-3_01 ZNIEFF n°110020055 MARE DE LA GRUE	8	0.38	Moyen	Assèchement, atterrissement, dégradation par des engins	Surveillance, Désignation d'un périmètre de protection lors des passages en coupe	Contrôle + POP amphibien pour étudier la fonctionnalité de la mare.	Lors des passages en coupe à proximité cf état d'assiette + tous les 2 ans pour le POP Amphibiens	Maintien des éléments déterminants de ZNIEFF et de la fonctionnalité du milieu
GALL_HVC1-3_02 ZNIEFF n° 110020056 SOURCE DES CHAUMARETS		2.14		Dégradation lors des passages en coupe	pas d'exploitation mécanisée dans la zone, matérialisation d'une zone de retrait de coupe, abattage manuel si besoin de mettre en lumière certains secteurs	Contrôle du respect des préconisations et de la mise en défend	Lors des passages en coupe – cf état d'assiette	Maintien des éléments déterminants de ZNIEFF et de la fonctionnalité du milieu
Habitats								
GALL_HVC1-3_03 Bétulaie à Sphaigne	7,9	1.41	Bon	Destruction du milieu lors d'une exploitation, débardage, tassement	Hors sylviculture, abattages manuels si besoin	Contrôle après passage en coupe à proximité	Lors des passages en coupe – cf état d'assiette	Maintien de la bonne typicité du milieu
GALL_HVC1-3_04 Chênaie à Myrtille	12, 13 et 15	2.8	Bon	Destruction du milieu lors d'une exploitation, débardage, tassement	Hors sylviculture, abattages manuels si besoin	Contrôle après passage en coupe à proximité	Lors des passages en coupe – cf état d'assiette	Maintien de la bonne typicité du milieu

GALL-HVC-1-3_05 Aulnaie-frênaie à laiche espacée de petits ruisseaux	2, 4, 5, 6, 7, 9, 15	5.4	Bon	Destruction du milieu en cas d'exploitation	Cloisonnements d'exploitation	Contrôle pendant et après passage en coupe à proximité	Lors des passages en coupe – cf état d'assiette	Maintien de la bonne typicité du milieu
GALL-HVC-1-3_06 Lande à Callune et Bruyère cendrée	14	0.12	Milieu dégradé	Fermeture du milieu, risque de dégradation lors de l'exploitation des Douglas voisins	Broyage, batonnage de la fougère, arrachage des ligneux, maîtrise des limites d'exploitation en bordure	Contrôle après passage en coupe dans les parcelles voisines – cartographie du secteur tous les 10 ans	Lors des passages en coupe des douglas – cf état d'assiette	Restauration du milieu
Flore								
GALL-HVC-1-3-07 Carex echinata	7, 9, 15		Présence d'individus	Destruction des individus lors de l'exploitation des parcelles voisines	Mise en défend du secteur (Betulaie à Sphaigne), abattages manuels si besoin et consignes précises	Cartographie des stations	Délimitation en cas de travaux, cartographie des stations tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
GALL-HVC-1-3_08 Osmonda regalis	7, 9, 15, 6, 4		Présence d'individus	Destruction des individus lors de l'exploitation des parcelles voisines	Délimitation de la zone à conserver, mise en défend, abattages manuels si besoin et consignes précises	Cartographie des individus	Délimitation en cas de travaux, cartographie des individus tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
GALL-HVC1-3_09 Orchis de Fuchs	Forêt, le long des allées		Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Broyage tardif uniquement	Cartographie des individus	Cartographie tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
GALL-HVC1-3_10 Lysimachia nemorum	2, 4, 5, 6, 7, 9, 15 => à vérifier		Présence d'individus	Destruction des individus lors du passage en coupe des parcelles	Délimitation de la zone à conserver, mise en défend, abattages manuels si besoin et consignes précises	Cartographie des stations	Délimitation en cas de travaux, cartographie des individus tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable

GALL-HVC1-3_11 Ophioglossum vulgatum	4		Présence d'individus	Destruction des individus lors du passage en coupe des parcelles	Délimitation de la zone à conserver, mise en défend, abattages manuels si besoin et consignes précises	Cartographie des stations	Délimitation en cas de travaux, cartographie des individus tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
--	---	--	----------------------	--	--	---------------------------	---	------------------------------------

VALEURS CULTURELLES – HVC 6

GALL-HVC6-01 Monument inscrit Portail du presbytère		18.1		Dégradation du paysage	Respect du Plan d'Aménagement Forestier : état d'assiette et volumes prélevés	Evaluation lors du renouvellement du document d'aménagement	A la fin du présent aménagement (2041)	Protection du paysage
GALL-HVC6-02 Fontaine St Claire	Parcelle 5	0.7		Endommagement de la structure lors de l'exploitation (passage d'engin, chute d'arbre)	Mise en défend du secteur	Contrôle lors du passage en coupe	Lors des coupes et tournées de sécurité	Maintien du bon état du vestige

4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare et cinq à terme. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Galluis et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	3.98
Îlot de vieillissement	0
Réserve Biologique Intégrale (RBI)	0
Milieus ouverts associés à la forêt (zones ouvertes ou milieux rocheux)	0.52
Zones Humides (Mares)	0.36
Zone tampon des zones humides	1.12
Habitats forestiers (Lande à callune, Betulaie à Sphaigne, etc)	20.98
Hors sylviculture	11.14
TOTAL (<i>fusion de tous les polygones</i>)	26,36 soit 12,03 % de la surface certifiée

Les éléments faisant obligatoirement partie du réseau de conservation sur la forêt (îlots de sénescence et de vieillissement, RBI, Milieus associés, zones humides et zones tampon associées) représentent 15.30 ha soit 6.98% de la surface certifiée.

Gestion des milieux ouverts

La forêt de Galluis présente très peu de milieux ouverts. Une gestion spécifique par fauche annuelle y est appliquée.

4.1. Espèces invasives

Les espèces invasives présentes sur la forêt de Galluis sont principalement la Solidage en lisière de forêt et le chêne rouge présent en peuplement homogène sur les zones cartographiées en Annexe. Les peuplements de chêne rouge seront menés jusqu'à leur terme mais tous les chênes rouges en âge de fructifier se trouvant dans des peuplements indigènes seront systématiquement éliminés.

Le robinier est présent de manière sporadique dans la forêt. Il fait l'objet d'une surveillance spécifique lors des passages en martelage afin de limiter sa propagation.